

Termes et conditions de:

Verstegen & Van Zuiden B.V.
Opaalstraat 8
Alkmaar 1812 RH

Numéro d'enregistrement K.v.K: 37141669
(AS 133W-18)

Article 1: Applicabilité, définitions

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres et à tous les contrats d'achat et de vente, conclus ou non via le (s) site (s) Web: www.cycletech.nl, ou Verstegen & Van Zuiden BV, établie à Alkmaar, ci-après appelée "l'utilisateur".
2. L'acheteur est également appelé "l'autre partie".
3. Diverses dispositions des présentes conditions générales font référence à une personne physique qui agit en dehors de son entreprise ou de son activité professionnelle. Dans ces dispositions, l'autre partie est appelée "le consommateur".
4. "Offre" désigne toute offre de l'utilisateur, sous forme écrite ou non.
5. Par "écrit", on entend: par lettre, courrier électronique, fax ou tout autre moyen de communication assimilable à cela, au regard de l'état de l'art et des conceptions prédominantes dans la société.
6. "Le site Web" désigne: le ou les sites Web ou l'utilisateur mentionné au paragraphe 1.
7. L'inapplicabilité éventuelle d'une (partie d'une) disposition de ces conditions générales n'affecte pas l'applicabilité des autres dispositions.
8. En cas de divergence ou de conflit entre les présentes conditions générales et leur traduction, le texte néerlandais s'applique.
9. Les présentes conditions générales s'appliquent également aux commandes répétées ou aux commandes partielles résultant du contrat.

Article 2: Offre, prix

1. Sauf si une période de validité est indiquée dans / avec une offre, il s'agit d'une offre non contraignante. L'utilisateur peut révoquer cette offre au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de l'acceptation.
2. Les prix indiqués dans une offre ou une liste de prix ne comprennent ni la TVA ni les coûts, tels que les frais de transport, les frais d'expédition, les frais d'administration, les frais de traitement et les factures des tiers engagés. Pour chaque produit, le montant de la TVA applicable et les coûts éventuels sont clairement indiqués.
3. Une offre combinée n'oblige pas l'utilisateur à livrer une partie des biens proposés à une partie correspondante du prix.
4. Si l'offre est basée sur des informations fournies par l'autre partie et si ces informations sont incorrectes / incomplètes ou sont modifiées ultérieurement, l'utilisateur peut ajuster les prix et / ou les délais de livraison indiqués.
5. L'offre et les prix ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes répétées.
6. Échantillons, modèles, spécifications de couleurs, dimensions, poids et autres descriptions dans des brochures, du matériel promotionnel et / ou sur le site Web, qui sont affichés et / ou fournis avec le plus de précision possible, mais uniquement à titre indicatif. L'autre partie ne peut en tirer aucun droit.
7. Les échantillons et modèles fournis restent la propriété de l'utilisateur et lui sont retournés aux frais de l'autre partie à sa première demande.

8. a) Si des circonstances d'augmentation des prix (de coût) surviennent entre la conclusion de l'accord et la mise en œuvre de l'utilisateur en raison de modifications de la législation et de la réglementation, de mesures gouvernementales, de fluctuations de la devise ou de modifications des prix des matières ou des matières premières requises matériaux, l'utilisateur augmente les prix convenus en conséquence et facture l'autre partie.

b. En cas d'augmentation des prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat, le consommateur peut résilier le contrat au moyen d'une déclaration écrite. Sauf si le consommateur

dans les 14 jours suivant la notification de la modification du prix, l'utilisateur indique qu'il souhaite faire usage de son droit de résiliation, l'utilisateur peut supposer que le consommateur a consenti à cette modification.

Article 3: Conclusion des accords

1. Le contrat est conclu après que la partie adverse a accepté l'offre de l'utilisateur, même si cette acceptation s'écarte de cette offre sur des points mineurs. Toutefois, si cette acceptation s'écarte de points essentiels, le contrat n'entrera en vigueur que lorsque l'utilisateur aura consenti par écrit à ces écarts.

2. L'utilisateur est uniquement lié par:
une commande sans offre préalable;

b. accords verbaux;

c. des ajouts ou des modifications aux conditions générales ou à l'accord;
après confirmation écrite à l'autre partie ou dès que l'utilisateur - sans objection de la part de l'autre - a commencé l'exécution de la commande ou des contrats.

3. Sauf indication contraire sur le site Web, l'utilisateur n'est lié par une commande passée sur le site Web qu'après qu'il en ait été informé par écrit - qu'il s'agisse ou non d'un message automatique - à l'autre partie.

Article 4: Achat à distance - temps de réflexion, droit de résiliation

1. Cet article ne s'applique au consommateur qu'en cas d'achat à distance au sens de l'article 6: 230g alinéa 1 du code civil néerlandais.

2. Avec un achat à distance, le consommateur dispose d'un délai de réflexion. Dans ce délai de réflexion, le consommateur peut résilier le contrat sans donner de motif.

3. Le délai de réflexion mentionné à l'alinéa précédent est un délai de 14 jours calendrier à compter du jour où le consommateur ou un tiers désigné par lui (à l'exclusion du transporteur):

a a reçu le cas;

b. a reçu le dernier article, si le consommateur a commandé plusieurs articles en une seule commande et que ces articles sont livrés séparément;

c. a reçu le dernier envoi ou la dernière pièce, si la livraison consiste en un article ou en plusieurs envois / pièces;

d. a reçu le premier article pour un contrat qui s'étend à la livraison régulière d'articles pendant une certaine période.

4. La dissolution a lieu par notification écrite du consommateur à l'utilisateur ou en n'utilisant pas un modèle de formulaire mis à disposition par l'utilisateur.

5. En raison d'une dissolution conformément aux paragraphes précédents, tous les accords supplémentaires seront également automatiquement dissous.

6. Le consommateur n'a pas le droit de mettre fin à la livraison ou:

des articles spécifiques qui sont faits sur mesure pour lui ou des articles qui sont clairement destinés à une personne spécifique;

b. les articles qui ne peuvent pas être retournés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et pour lesquels le sceau a été brisé après la livraison;

c. les articles qui, de par leur nature, sont irrévocablement mélangés avec d'autres articles après la livraison.

7. Si le consommateur souhaite renvoyer l'article livré parce qu'il ne respecte pas ce que les parties ont convenu, les dispositions de l'article relatif à la plainte s'appliquent.

Article 5: achat à distance - retour de marchandise, remboursement

1. Sauf si l'utilisateur récupère / fait récupérer les produits livrés, le consommateur doit immédiatement - mais en tout état de cause dans les 14 jours suivant la dissolution - dans son emballage d'origine non utilisé et pour son propre compte, aux risques pour l'utilisateur ou un retour autorisé. utilisateur tiers.

2. Dans les 14 jours calendaires suivant la résiliation, l'utilisateur recevra tous les montants du consommateur en vertu de l'accord concerné de la même manière et dans la même devise que le consommateur utilisé.

3. L'utilisateur n'est pas obligé de rembourser les frais supplémentaires occasionnés par le fait que le consommateur a explicitement opté pour un mode de livraison différent du moyen le moins cher ou de la livraison standard proposé par l'utilisateur.

4. Sauf si l'utilisateur récupère / fait récupérer les produits livrés, le consommateur ne peut réclamer le remboursement qu'après avoir été renvoyé ou que le consommateur ait démontré qu'il avait retourné les produits, selon la date la plus proche.

5. L'utilisateur peut refuser les biens retournés ou ne rembourser qu'une partie des paiements reçus du consommateur si ceux-ci ne sont pas dans l'emballage d'origine, ont été transformés, ont été utilisés (en outre, en raison de la nature, des caractéristiques et du fonctionnement du produit. cas) et / ou sont endommagés. L'utilisateur informe ensuite le consommateur immédiatement après la réception de la marchandise. 6. Le consommateur est responsable de la dépréciation de l'article si sa manipulation ou l'article a dépassé ce qui est nécessaire pour déterminer sa nature, ses caractéristiques et son fonctionnement.

7. Le consommateur n'est jamais responsable des frais pour le seul fait qu'il fait usage de son droit de résiliation.

Article 6: Implication de tiers

Si l'utilisateur le juge nécessaire, il peut faire effectuer certaines livraisons par des tiers.

Article 7: Obligations de l'autre partie

1. L'autre partie s'assure de mettre à disposition, en temps utile et selon les souhaits de l'utilisateur, toutes les informations requises pour la mise en œuvre de l'accord et de veiller à ce que ces informations soient exactes et complètes.

2. Les marchandises fournies par l'utilisateur ne peuvent être revendues que par l'autre partie dans l'emballage d'origine de l'utilisateur ou de son fournisseur. L'autre partie ne peut apporter aucune modification à l'emballage d'origine et doit éviter tout dommage.

3. Si l'autre partie ne respecte pas (dans les délais) les obligations susmentionnées, l'utilisateur peut suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que l'autre partie se soit acquittée de ses obligations. Les coûts et autres conséquences en résultant sont à la charge de la contrepartie et aux risques de celle-ci.

4. Si l'autre partie ne remplit pas ses obligations et si l'utilisateur n'exige pas immédiatement la conformité, cela n'affecte pas le droit de l'utilisateur d'exiger la conformité ultérieurement.

Article 8: Informations confidentielles

1. L'utilisateur conserve toutes les informations qu'il a reçues dans le contexte ou lors de la conclusion et de l'exécution du contrat de / avec le secret de la partie adverse. L'utilisateur ne transmet ces informations à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire à la mise en œuvre du contrat.
2. L'utilisateur prend toutes les précautions raisonnables pour garder cette information secrète. Ce devoir de confidentialité s'applique également à ses employés et aux tiers qui participent à la mise en œuvre de la convention sous sa responsabilité.
3. Si les informations concernent des données à caractère personnel au sens du règlement général sur la protection des données, l'utilisateur les traite conformément au présent règlement et signale également toute violation de la sécurité des informations en vertu du présent règlement.
4. L'obligation de confidentialité ne s'applique pas si l'utilisateur doit divulguer les informations confidentielles à la suite de lois et / ou de réglementations ou d'une décision de justice et s'il ne peut invoquer un privilège légal ou légal. Cette exception s'applique également aux employés / tiers visés au paragraphe 2.

Article 9: Livraison, délais de livraison

1. Les délais convenus ne sont jamais des délais stricts. Si l'utilisateur ne respecte pas ses obligations (dans les délais), l'autre partie doit lui donner un préavis écrit ou un manquement et lui accorder un délai ou un délai raisonnable pour toujours les respecter.
2. Un délai convenu commence à partir du moment où l'utilisateur a reçu toutes les informations nécessaires à la livraison et tout paiement (avance) convenu de l'autre partie. Si cela provoque un retard, la période sera prolongée proportionnellement.
3. L'utilisateur peut livrer en plusieurs fois et facturer chaque livraison partielle séparément.
4. Le risque pour les marchandises livrées est transféré à l'autre partie au moment où elle quitte les lieux, entrepôt ou magasin, ou l'utilisateur ou l'utilisateur qui l'informe que la marchandise peut être collectée.
5. L'expédition ou le transport de la marchandise a lieu aux frais et aux risques de l'autre partie et d'une manière déterminée par l'utilisateur. L'utilisateur n'est pas responsable des dommages ou des enfants liés à l'envoi ou au transport.
6. À moins que les parties ne conviennent d'un terme différent, la livraison au consommateur est soumise à un délai maximum de 30 jours après la conclusion du contrat. En outre, le risque est transféré au consommateur au moment où les produits lui sont réellement disponibles / à un tiers désigné par lui (n'étant pas le transporteur). Si le consommateur désigne lui-même le transporteur (non transporteur proposé par l'utilisateur), le risque lui est transféré à la réception de la marchandise par ce transporteur. L'expédition ou le transport est à la charge du consommateur.
7. Si, pour des raisons relevant du domaine de risque de la partie adverse, il apparaît impossible de livrer les marchandises commandées (de la manière convenue) à la partie adverse ou si celles-ci ne sont pas collectées, l'utilisateur peut en prendre la décision. marchandises pour le compte et aux risques de l'autre partie. sauver l'autre partie. L'autre partie permettra alors à l'utilisateur, dans un délai raisonnable, de livrer les marchandises ou de les récupérer.
8. Si l'autre partie ne remplit pas son obligation d'achat après le délai raisonnable susmentionné, elle est immédiatement en demeure. L'utilisateur peut alors résilier le contrat, en tout ou en partie, avec effet immédiat par le biais d'une déclaration écrite et vendre les produits à des tiers sans être tenu de verser une indemnité pour les dommages, les frais et les intérêts. Cela n'affecte pas l'obligation de l'autre partie de compenser les coûts (de stockage), les dommages et pertes ou les profits, ni le droit de l'utilisateur et / ou le droit de l'utilisateur de réclamer l'exécution.

Article 10: Emballage

1. L'emballage à usage multiple reste la propriété de l'utilisateur et ne peut être utilisé par l'autre partie à des fins autres que celles pour lesquelles il est destiné.

2. L'utilisateur voit si l'autre partie doit retourner l'emballage ou si elle le récupère elle-même et pour le compte de qui ce dernier est effectué.
3. L'utilisateur peut facturer un dépôt à l'autre partie pour cet emballage. Si l'emballage est renvoyé en port payé par l'autre partie dans le délai convenu, l'utilisateur reprendra l'emballage. Le dépôt est ensuite remboursé à l'autre partie ou réglé avec le dépôt pour l'emballage ou une livraison ultérieure. L'utilisateur peut déduire 10% des frais de traitement du montant à rembourser ou à régler.
4. Si l'emballage est endommagé, incomplet ou a été détruit, la partie adverse est responsable de ce dommage et son droit à un remboursement du dépôt sera périmé. Si ce dommage est supérieur au montant de la caution, l'utilisateur n'a pas à reprendre l'emballage. Il peut alors charger l'autre partie au prix coûtant, déduction faite des arrhes versées par l'autre partie.
5. L'utilisateur peut laisser un emballage à usage unique destiné à l'autre partie. Les frais de déménagement sont à la charge de l'autre partie.

Article 11: plaintes

1. L'autre partie vérifie les marchandises livrées dès leur réception et indique les défauts visibles, les dommages et / ou les écarts de chiffres sur la lettre de voiture ou l'accusé de réception ou les signale - en l'absence - par écrit à l'utilisateur dans les 2 jours ouvrables. Si de telles plaintes ne sont pas signalées à temps, les Articles sont réputés avoir été reçus en bon état et conformes à l'accord.
2. Les autres réclamations sont signalées à l'utilisateur par écrit immédiatement après la découverte - mais au plus tard dans le délai de garantie convenu - par écrit. Toutes les conséquences ou le non-signalement immédiat sont aux risques de l'autre partie. Si aucune période de garantie n'a été convenue, une période ou un an après la livraison est applicable.
3. En l'absence de plainte dans les délais, il n'est pas possible de faire appel à une garantie convenue.
4. Si les marchandises commandées ne peuvent être livrées que dans des emballages (de gros) en stock chez l'utilisateur ou en quantité ou nombre minimum, les marchandises peuvent présenter des écarts mineurs - acceptés dans le secteur - en ce qui concerne les poids, nombres, couleurs et tailles spécifiés. Ces écarts ne constituent pas une lacune de la part de l'utilisateur et la garantie ne peut être invoquée.
5. Les plaintes ne suspendent pas l'obligation de paiement ni la partie adverse.
6. Le paragraphe précédent ne s'applique pas au consommateur.
7. L'autre partie permet à l'utilisateur d'enquêter sur la plainte et fournit toutes les informations pertinentes. Si un envoi de retour est nécessaire aux fins de l'enquête, les frais en sont à la charge de la partie adverse, à moins que la plainte ne soit ultérieurement jugée fondée. Le risque de transport est toujours pour l'autre partie.
8. L'expédition est effectuée selon les modalités déterminées par l'utilisateur et dans l'emballage d'origine.
9. Aucune plainte n'est possible concernant:
 - a. les imperfections ou les propriétés des produits en matériaux naturels, si ces imperfections ou propriétés sont inhérentes à la nature des matériaux;
 - b. décolorations et légères différences de couleur mutuelles;
 - c. les articles dont la nature et / ou la composition a changé après réception par l'autre partie ou qui ont été entièrement ou partiellement travaillés ou transformés.

Article 12: Garanties

1. L'utilisateur effectue correctement les livraisons convenues et dans le respect des normes en vigueur dans son secteur, mais ne donne jamais une garantie plus étendue que celle expressément convenue.
2. L'utilisateur garantit la qualité et la solidité habituelles des produits livrés pendant la période de garantie.

3. Si le fabricant ou le fournisseur émet une garantie pour les produits livrés par l'utilisateur, cette garantie s'applique de la même manière entre les parties. L'utilisateur informe l'autre partie à ce sujet.
4. Si le but pour lequel l'autre partie souhaite transformer, transformer ou utiliser les marchandises diffère de la finalité habituelle, l'utilisateur ne garantit que les produits conviennent à cette fin que s'il l'a confirmé par écrit à l'autre partie.
5. Aucun appel à la garantie n'est possible tant que l'autre partie n'a pas encore payé le prix convenu pour les marchandises.
6. Le paragraphe précédent ne s'applique pas au consommateur.
7. En cas de réclamation justifiée sur la garantie, l'utilisateur organisera - à son choix - la réparation ou le remplacement gratuit de la marchandise, ou le remboursement ou une remise sur le prix convenu. En cas de dommages supplémentaires, les dispositions de l'article sur la responsabilité s'appliquent.
8. Le consommateur peut toujours opter pour une réparation ou un remplacement gratuit des produits, à moins que cela ne puisse être raisonnablement attendu de l'utilisateur. Dans ce dernier cas, le consommateur peut résilier le contrat par déclaration écrite ou demander une remise sur le prix convenu.

Article 13: Responsabilité

1. Hormis les garanties expressément convenues ou données par l'utilisateur, celui-ci décline toute responsabilité.
2. L'utilisateur est uniquement responsable des dommages directs. Toute responsabilité pour les dommages consécutifs, tels que les dommages de l'entreprise, le manque à gagner et / ou la perte, les dommages différés et / ou les blessures personnelles ou corporelles, est expressément exclue.
3. L'autre partie prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou limiter les dommages.
4. Si l'utilisateur est responsable, l'obligation de verser une indemnité est toujours limitée au maximum ou au montant versé par son assureur dans le cas d'espèce. Si l'assureur ne paie pas ou si le dommage n'est pas couvert par des tâches d'assurance, l'obligation de verser une indemnité est limitée au maximum du montant de la facture pour les marchandises livrées.
5. La partie adverse doit demander des comptes à l'utilisateur dans un délai de 6 mois à compter du moment où il a eu connaissance ou aurait pu avoir connaissance des dommages subis.
6. Contrairement au paragraphe précédent, le consommateur est soumis à un délai d'un an.
7. L'utilisateur n'est pas responsable - et l'autre partie ne peut pas invoquer la garantie applicable - si le dommage a été causé par:
 - a. utilisation non conforme, utilisation contraire à l'objectif de la livraison ou utilisation contraire aux instructions, conseils, modes d'emploi, dépliants, etc. fournis par / pour le compte de l'utilisateur;
 - b. stockage ou entretien inapproprié des marchandises;
 - c. des erreurs ou des omissions dans les informations fournies à l'utilisateur par ou pour le compte de l'autre partie;
 - d. des instructions ou des instructions de / pour le compte de l'autre partie;
 - e. ou à la suite d'un choix de l'autre partie qui s'écarte de ce que l'utilisateur a conseillé et / ou est habituel;
 - f. ou parce que l'autre partie ou des tiers en son nom ont effectué (réparation) des travaux ou des opérations sur les produits livrés sans le consentement exprès et préalable de l'utilisateur.
8. Dans les cas énumérés au paragraphe précédent, l'autre partie est entièrement responsable des dommages qui en résultent et l'utilisateur de toutes réclamations de tiers.
9. Les limitations de responsabilité incluses dans cet article ne s'appliquent pas si le dommage est dû à une intention ou à une imprudence délibérée de la part de l'utilisateur ou du personnel de direction au niveau de la direction ou si des dispositions légales impératives dictent le contraire. Ce n'est que dans ces cas que l'utilisateur indemniserait l'autre partie contre toute réclamation de tiers.

Article 14: Paiement

1. L'utilisateur peut toujours demander un acompte (partiel) ou une autre garantie de paiement. Le paiement anticipé demandé aux consommateurs s'élève à un maximum ou à 50% du prix convenu.
2. Pour les commandes via le site Web, le paiement s'effectue de la manière indiquée sur le site Web, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit.
3. Le paiement doit être effectué dans un délai d'expiration ou dans les 30 jours suivant la date de facturation, à moins que les parties ne soient convenues par écrit d'un délai de paiement différent. L'exactitude d'une facture est également établie si aucune objection n'a été formulée dans ce délai de paiement.
4. Si une facture n'a pas été payée dans son intégralité après l'expiration de la période visée au paragraphe précédent ou n'a pas pu être recouvrée par prélèvement automatique, l'autre partie sera l'utilisateur avec un intérêt moratoire de 2% par mois, calculé cumulativement sur le principal. Les parties d'un mois sont comptées comme un mois complet.
5. Dans la situation susmentionnée, un intérêt moratoire de 6% par an s'applique au consommateur, sauf si l'intérêt légal est plus élevé. Dans ce cas, l'intérêt légal s'applique.
6. Si le paiement n'est toujours pas effectué après un rappel, l'utilisateur peut également facturer à l'autre partie des frais de recouvrement extrajudiciaires s'élevant à 15% du montant de la facture avec un minimum de 40,00 €.
7. L'utilisateur donne au consommateur un délai d'au moins 15 jours pour ledit rappel de paiement. Si le paiement n'est pas effectué à nouveau, les frais de recouvrement extrajudiciaires pour le consommateur sont les suivants:
 - a. 15% du montant du principal sur la première tranche de 2 500,00 € de la créance (avec un minimum de 40,00 €);
 - b. 10% du montant du principal sur les 2 500,00 € suivants de la créance;
 - c. 5% du montant du principal sur les 5 000,00 € suivants de la créance;
 - d. 1% du montant du principal sur les 190 000,00 € suivants de la créance;
 - e. 0,5% de l'excédent du principal.Tout cela avec un maximum absolu ou € 6.775,00.
8. Pour calculer les frais de recouvrement extrajudiciaires, l'utilisateur peut augmenter le principal ou la créance après l'expiration du délai ou un an des intérêts moratoires échus au cours de cette année.
9. En l'absence de paiement intégral, l'utilisateur peut, sans autre avis de défaut, résilier le contrat ou suspendre ses obligations en vertu du contrat jusqu'à ce que le paiement ait été effectué ou qu'une garantie appropriée ait été constituée. L'utilisateur dispose également du droit de suspension susmentionné s'il dispose de motifs raisonnables de douter de la solvabilité de l'autre partie / consommateur avant que l'autre partie / consommateur ne soit en défaut de paiement.
10. Les paiements reçus seront d'abord déduits par l'utilisateur de tous les intérêts et coûts dus, puis des factures échues et payables en souffrance depuis le plus longtemps, à moins que le paiement n'indique par écrit que cela se rapporte à une facture ultérieure.
11. L'autre partie ne peut régler les réclamations de l'utilisateur avec aucune demande reconventionnelle qu'il a contre l'utilisateur. Ceci s'applique également si l'autre partie demande une suspension (provisoire) ou un paiement ou est déclarée en faillite.
12. Le paragraphe précédent ne s'applique pas au consommateur.

Article 15: Réserve de propriété

1. Toutes les marchandises livrées à la convention restent la propriété de l'utilisateur jusqu'à ce que l'autre partie ait toutes ses obligations de paiement.
2. Ces obligations de paiement consistent à payer le prix d'achat des marchandises, auxquelles s'ajoutent les réclamations pour travail effectué dans le cadre de la livraison et les réclamations pour

faute de l'autre partie, telles que réclamations de paiement ou indemnisation, frais de recouvrement extrajudiciaires, intérêts et amendes éventuelles.

3. Pour la livraison d'articles identiques et non individualisables, le lot appartenant aux factures les plus anciennes est réputé avoir été vendu en premier. La réserve de propriété repose donc toujours sur tous les biens livrés qui sont toujours présents dans le stock, le magasin et / ou les effets de la contrepartie lorsqu'ils invoquent la réserve de propriété.

4. L'autre partie peut revendre les marchandises dans le cadre de ses activités commerciales normales, à condition qu'elle prévoie également une réserve de propriété sur ces marchandises de ses clients.

5. Tant que les marchandises sont soumises à une réserve de propriété, la partie adverse ne peut les engager de quelque manière que ce soit ni les conférer au pouvoir effectif d'un financier.

6. L'autre partie informe immédiatement l'utilisateur par écrit si des tiers prétendent avoir la propriété ou d'autres droits sur les produits.

7. Tant que l'autre partie a les marchandises en sa possession, il les conservera soigneusement et en tant que propriété identifiable de l'utilisateur.

8. L'autre partie s'assure que les biens livrés sous réserve ou sous réserve de l'assurance des entreprises ou des biens sont également co-assurés en tout temps. À la première demande de l'utilisateur, il lui donne accès à la police d'assurance et aux reçus de paiement de prime associés.

9. Si la partie adverse agit en violation du présent article ou si l'utilisateur invoque la réserve de propriété, l'utilisateur et ses employés peuvent accéder au site de l'autre partie et reprendre les biens. Cela n'affecte pas le droit de l'utilisateur à une indemnité pour perte, perte de profit et intérêts et le droit de résilier le contrat en faisant une déclaration écrite sans autre avis de défaut.

Article 16: Faillite, absence de décision, etc.

1. L'utilisateur peut résilier le contrat sans préavis en adressant une déclaration écrite à l'autre partie au moment où celle-ci:

a. est déclaré en faillite ou une demande en ce sens a été introduite;

b. demander une suspension de paiement (temporaire);

c. est affecté par une saisie exécutoire;

d. est placé sous tutelle ou sous administration;

e. autrement perd la disposition ou la capacité juridique en ce qui concerne (des parties de) ses actifs.

2. L'autre partie informe toujours le syndic de faillite ou l'administrateur de la (teneur de) la convention et des présentes conditions générales.

Article 17: Force majeure

1. En cas de force majeure de l'autre partie ou de l'utilisateur, celui-ci peut résilier le contrat en adressant une déclaration écrite à l'autre partie ou suspendre l'exécution de ses obligations envers l'autre partie pendant un laps de temps raisonnable être tenu de payer toute indemnité.

2. Force majeure de l'utilisateur signifie: une faute non imputable de l'utilisateur, des tiers ou des fournisseurs retenus par lui ou toute autre raison importante de sa part.

3. Dans les circonstances suivantes, il existe un cas de force majeure de l'utilisateur: guerre, émeute, mobilisation, troubles civils nationaux et étrangers, mesures gouvernementales, grève à l'intérieur de l'organisation de l'utilisateur ou menace de tels, etc. circonstances, perturbation de conclure dans l'accord des ratios monétaires existants, des perturbations commerciales dues à un incendie, un cambriolage, un sabotage, une panne de courant, des connexions Internet ou téléphoniques ou des activités de cyber-criminels qui font que le site Web n'est pas (totalement) disponible, un phénomène naturel, (catastrophes naturelles, etc., ainsi que les conditions météorologiques, les barrages routiers, les accidents, les mesures restrictives à l'importation et à l'exportation, etc., les difficultés de transport et les problèmes de livraison.

4. Si la situation majeure force survient si l'accord a déjà été partiellement mis en œuvre, l'autre partie doit remplir ses obligations envers l'utilisateur jusqu'à ce moment.

Article 18: Annulation, suspension

1. Le présent article ne s'applique pas à la dissolution dans les délais légaux visés à l'article 4.
2. Si l'autre partie souhaite annuler le contrat avant ou pendant l'exécution, l'utilisateur peut demander à l'autre partie une indemnité forfaitaire pour tous les frais engagés et le préjudice subi par l'annulation, y compris le manque à gagner. Au choix de l'utilisateur et en fonction des livraisons déjà effectuées, cette indemnité représente 20 à 100% du prix convenu.
3. L'autre partie identifie l'utilisateur contre les réclamations de tiers résultant de l'annulation.
4. L'utilisateur peut compenser l'indemnité due avec toutes les sommes versées par l'autre partie et toute demande reconventionnelle de l'autre partie.
5. En cas de suspension de la ou des livraison (s) à la demande de l'autre partie, l'indemnité pour toutes les livraisons effectuées est immédiatement exigible et l'utilisateur peut la facturer à l'autre partie. Ceci s'applique également aux coûts déjà engagés ou aux coûts résultant de la suspension.
6. Les coûts pour l'utilisateur résultant du récapitulatif de la (des) livraison (s) sont pour le compte de l'autre partie. Si l'exécution du contrat ne peut pas être reprise après la suspension, l'utilisateur peut résilier le contrat en adressant une déclaration écrite à l'autre partie.

Article 19: Loi applicable, tribunal compétent

1. L'accord conclu entre les parties est exclusivement régi par le droit néerlandais.
2. L'applicabilité de la Convention de Vienne sur les ventes (CISG) est expressément exclue.
3. Tout litige sera soumis au tribunal compétent du lieu d'activité ou à l'utilisateur, mais l'utilisateur conserve toujours le droit de soumettre le litige au tribunal compétent du lieu d'activité ou à l'autre partie.
4. Quel que soit le choix de l'utilisateur, le consommateur conserve toujours le droit de soumettre le litige à un tribunal juridiquement compétent. Le consommateur doit faire connaître ce choix à l'utilisateur dans un délai d'un mois à compter de la réception de la convocation.
5. Si l'autre partie est établie en dehors des Pays-Bas, l'utilisateur peut choisir de soumettre le différend à la juridiction compétente du pays ou de l'état où l'autre partie est établie.

Date: 11 juin 2019